



Communiqué de presse

15 novembre 2022

Création de deux nouvelles lavognes sur le causse Méjean

En accord avec des propriétaires et exploitants, deux nouvelles lavognes ont été créées par le Parc national sur le causse Méjean, dans le cadre de la politique Natura 2000.

Dans un contexte de changement climatique et après les sécheresses observées ces derniers étés, les lavognes sont remises au cœur du débat.

Plusieurs acteurs comme le Parc national des Cévennes, la communauté de communes Gorges Causses Cévennes (animatrice de sites Natura 2000) et le Parc naturel régional des Grands-Causses se mobilisent pour préserver ce patrimoine.

En octobre dernier, deux lavognes ont été créées dans le cœur du Parc national, sur des propriétés privées des communes d'Hures-la-Parade et de Cans-et-Cévennes. Elles s'inscrivent dans le cadre des actions menées par le Parc pour protéger et valoriser le site Natura 2000 de la zone de protection spéciale (ZPS) « Les Cévennes » et font l'objet d'une aide au titre des contrats Natura 2000 (financement européen dans le cadre du FEADER).

Une lavogne expérimentale

La lavogne située à Hures-la-Parade, sur la propriété de l'association TAKH, est innovante. Son développement a fait l'objet d'une étude géotechnique confiée, par l'association, au laboratoire LERM (Laboratoire d'Études et de Recherches sur les Matériaux). Les objectifs de cette expérimentation sont de supprimer l'usage d'une bâche d'étanchéité, d'augmenter la durée de vie et de diminuer le coût de l'ouvrage.

Cette lavogne ne comporte pas de dalle en calcaire mais est revêtue d'une forme de ciment fabriqué à partir de matériaux locaux (gravillons en calcaire concassé) pour un rendu proche des terrains naturels.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Des petits ourlets (merlons) sont intégrés afin de favoriser le développement de végétaux qui serviront d'habitat à des espèces animales aquatiques (amphibiens, libellules et autres insectes aquatiques).

Une seconde lavogne, plus classique, a été créée à Chabassude sur la commune de Cans et Cévennes. Elle a été construite en dalles calcaires, sur un modèle développé par la Fédération de Chasse de Lozère dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 de la ZPS « Causse Méjean ».



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières